

**ARRETE DAJI/2022/Signature/N°036
portant délégation de signature**

à

Marie-Noëlle ROSSO
Directrice du Laboratoire Biodiversité et
Biotechnologie Fongiques
(BBF – UMR_A 1163)

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.712-2,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Code de la recherche, notamment son article L.313-1,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université N° 2021/07/08-02, en date du 8 juillet 2021, approuvant la nomination de Madame Marie-Noëlle ROSSO, Directrice de Recherche INRAE en tant que Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163),
- Vu la délibération de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université N° 2022/01/13-05, en date du 13 janvier 2022, approuvant la nomination de Madame Anne FAVEL, Maître de Conférences (AMU) en tant que Directrice adjointe du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163),

Considérant que l'article du Code de la recherche susvisé relatif aux unités de recherche prévoit également que lorsque l'unité relève de plusieurs établissements, le Directeur/Directrice est placé(e) sous l'autorité conjointe de leurs dirigeants.

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Madame Marie-Noëlle ROSSO, Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant, **du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163)**, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Article 2-1

Madame Marie-Noëlle ROSSO, Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163), reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur le budget **du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163)**, incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'unité de recherche CERGAM et ordonnée sur les lignes budgétaires suivantes :

- CF 9800U135
- éOTP(s) : CE00480D/U135/AM12HRZNFS

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite unité de recherche.

Elle atteste du service fait.

Article 2-2

Concernant les projets installés sur architecture budgétaire A*MIDEX et les projets issus des instituts d'établissement dans lesquels l'unité de recherche est impliquée :

Madame Marie-Noëlle ROSSO, Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de **l'unité mixte de recherche BBF**, lorsque l'unité mixte de recherche est impliquée sur :

- Les projets A*MIDEX,
- Les projets issus des Instituts d'établissement.

Chapitre II Marchés Publics

Article 3

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, **Madame Marie-Noëlle ROSSO, Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163),** reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
 - o Signature des avenants
 - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
 - o Délivrance des Ordres de Service
 - o Procès-verbal de réception
 - o Mise en demeure
 - o Décision de résiliation

Article 4

Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

Article 5

Dans le cadre de la procédure n° PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes), **Madame Marie-Noëlle ROSSO, Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163),** reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 6

Madame Marie-Noëlle ROSSO, Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163), reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés à l'unité de recherche pour signer les actes qui suivent :

- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein du laboratoire, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- Les conventions d'accueil au sein de l'unité de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre IV Etudes et Vie Universitaire

Article 7

Madame Marie-Noëlle ROSSO, Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163), reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein du laboratoire,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre V En cas d'absence ou d'empêchement

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie-Noëlle ROSSO, Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163), Madame Anne FAVEL, Directrice Adjointe du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF – UMR_A 1163),** reçoit délégation de signature afin de signer les actes mentionnés aux articles 2, 6 et 7.

Chapitre VI Dispositions générales

Article 9

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 10

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à l'unité mixte de recherche Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie Fongiques (BBF) en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

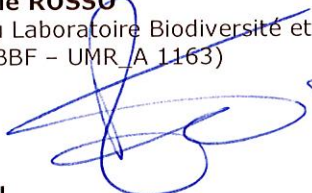
Article 11

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance
Les délégataires

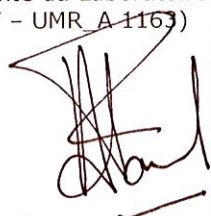
Fait à Marseille, le 21 mars 2022
Le délégant

Marie-Noëlle ROSSO
Directrice du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie
Fongiques (BBF – UMR_A 1163)



Marie-Noëlle
Rosso

Anne FAVEL
Directrice Adjointe du Laboratoire Biodiversité et Biotechnologie
Fongiques (BBF – UMR_A 1163)



Anne Favel.

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



Université d'Aix-Marseille
AMU